

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 Novembre 2020

PRESENTS : M. LEULLIETTE Bernard, Mme MARTEL Christelle, Mme MOHAMED Pamela,
M. LOTTEAU Daniel, Mme Hélène-Catherine BERTON, M. DESRUENNE Xavier,
M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, Mme PAMART Véronique,
M. BUISSE Thierry, M. DUCLAYE Eric, Mme GRAVELINE Anne

EXCUSES : M. OLLIVIER Sébastien, Mme BLARY Cindy

ABSENTE : Mme HUART Valérie

PROCURATION : M. OLLIVIER Sébastien à M. MASSON Jean
Mme BLARY Cindy à M. LOTTEAU Daniel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRAVELINE Anne

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

2) CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL

Le contrat PEC de Madame Justine LABORDE s'achève le 17 Novembre 2020.

Le gouvernement a mis en place de nouvelles dispositions et les contrats PEC sont désormais réservés aux personnes âgées de moins de 26 ans, il était donc impossible de renouveler le contrat de Mme LABORDE.

Pouvait-on lui proposer une embauche ?

La commune est au maximum du nombre d'agents pour la taille de la commune.

En ce qui concerne les contrats aidés la commune perçoit une aide pour les 20 premières heures (sauf charges patronales) Cette aide est versée en contrepartie d'une formation prise en charge par la commune employeur.

Mme LABORDE nous a indiqué qu'elle aurait dû obtenir une préparation au concours d'ATSEM qui n'apparaît pas dans son contrat.

Après discussion il apparaît plus judicieux de partir sur un contrat de type contractuel d'un mois pour l'instant.

1 autre question se pose : que faire des agents pendant les vacances scolaires ?

Habituellement les agents sont affectés à l'entretien « de fonds » des locaux mais les conditions sanitaires sont particulières et les locations n'ont plus lieu, les locaux sont beaucoup moins utilisés.

Nous avons reçu la candidature d'une personne qui semble correspondre au poste à occuper.

Nous pourrions avoir recours à un contrat contractuel pour un surcroît d'activité (justifié par la crise de la COVID-19 à raison de 31 heures/semaine.

Le financement serait à 100 % à la charge de la commune, le poste budgétaire réservé à ce type de contrat le permet.

Le Conseil Municipal opte pour cette proposition.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Maire :